



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## programmes

Question écrite n° 21087

### Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes suscitées dans le milieu enseignant par la décision d'instaurer un apprentissage d'une langue vivante étrangère d'au moins une heure et demie par semaine dès la classe de CM2. Certes, la nécessaire sensibilisation des élèves aux langues vivantes et l'utilité d'un tel enseignement à l'école primaire ne peuvent être remises en cause. Toutefois, cette décision génère des difficultés d'application en milieu rural ; difficultés relatives à la rétribution des intervenants extérieurs agréés dispensant cet enseignement et à leur recrutement. En effet, il semblerait que, dans le meilleur des cas de figure, les inspections départementales de l'éducation nationale (IDEN), doivent solliciter le secteur associatif, dont la vocation n'est pas de se substituer aux services de l'Etat. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de pallier une situation préoccupante, qui, in fine, pénalise les jeunes élèves.

### Texte de la réponse

Dans le cadre d'un plan global d'amélioration des compétences linguistiques des élèves, notamment en communication orale, il a été décidé de généraliser progressivement l'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école primaire. La langue enseignée sera choisie par les parents. Ce choix se fera en fonction des langues vivantes offertes en sixième dans le collège du secteur, afin que soit assurée une continuité de l'apprentissage entre l'école et le collège. A la rentrée 1998, cet enseignement concerne prioritairement les élèves des classes de CM2 homogènes ou à deux cours. La montée en charge de l'enseignement au CM2 sera poursuivie à la rentrée 1999, date à laquelle une extension au CM1 sera engagée. A moyen terme, tous les élèves des classes de cours moyen devront bénéficier d'un enseignement de langue vivante leur permettant de se préparer à leur future vie de citoyen européen. Dans cette perspective, toutes les catégories de personnels susceptibles de dispenser cet enseignement sont sollicitées et de nouveaux moyens ont été dégagés. Les enseignants du premier degré ayant une compétence linguistique sont incités à proposer un enseignement de langue vivante, soit dans leur classe, soit par échange de services dans la classe d'un de leurs collègues. Dans les zones rurales, des maîtres itinérants peuvent intervenir dans plusieurs écoles pour moitié de leur temps de service. Les professeurs de langue du second degré peuvent enseigner dans les écoles dans le cadre d'heures supplémentaires. Il peut également être fait appel à des intervenants extérieurs rémunérés, en fonction des conditions locales, soit à la vacation par les inspecteurs d'académie, soit, comme précédemment, par les municipalités qui souhaitent participer au développement de cet enseignement à l'école primaire. Enfin, mille assistants étrangers ont également été recrutés et affectés dans l'enseignement primaire en octobre 1998. Des groupes de pilotage académiques et nationaux sont chargés de la mise en cohérence et du suivi de l'ensemble des actions engagées sur les premier et second degrés. Ils ont vocation à analyser les conditions réelles dans lesquelles s'effectue la généralisation à l'école primaire, à identifier les difficultés ou les obstacles pouvant être rencontrés sur le terrain et à proposer des solutions pour y remédier. Le groupe de pilotage national remettra un rapport d'évaluation en juin 1999.

## Données clés

**Auteur** : [M. Dominique Caillaud](#)

**Circonscription** : Vendée (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 21087

**Rubrique** : Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 novembre 1998, page 5974

**Réponse publiée le** : 18 janvier 1999, page 337